



RHONE

CAP Locale C du 8/12/2017 Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Les récentes annonces du Directeur Général confirment la suppression programmée du mouvement national complémentaire de mars pour les cadres C. FO-DGFiP revendique en la matière deux mouvements annuels de plein exercice pour tous les agents.

La Direction Générale veut remettre sur la table l'ensemble de nos règles de mutations en créant des affectations au département, pour alléger les CAP nationales. Du fait du raccourcissement des CAPN qui en découlerait, elle ne peut plus invoquer cet argument pour repousser l'idée de deux mouvements annuels. De plus, l'abandon du mouvement complémentaire ne pourra qu'aggraver une situation des effectifs très déficitaire, en particulier dans le Rhône, classé troisième en France à ce triste palmarès avec 31,8 vacances.

En C comme dans toutes les catégories, la multiplication des ALD (A La Disposition du directeur) vide les CAP de leur substance, précarise les agents et participe à augmenter le turn-over dans les services. FO-DGFiP revendique la suppression totale de cette position non-statutaire qui frappe maintenant tous les nouveaux arrivants en C. Nous demandons, localement et *a minima*, à être informés dans le cadre de cette commission des mouvements concernant ces collègues.

Lyon, le 8 décembre 2017

FO : UN SYNDICAT, PAS UN PARTI !



CAP Locale C du 8/12/2017 Compte-rendu

Les élus FO-DGFIP ont donc siégé pour ce qui constituera le dernier mouvement national C « complémentaire ».

Les affectations prononcées localement sur postes fixes ont été effectuées sur la base de l'ancienneté administrative. La quasi totalité des collègues concernés ont obtenu un de leurs premiers vœux. Notons cependant qu'une collègue n'a pas obtenu satisfaction en demande « interne » au département.

Suite à la demande de vos élus FO-DGFIP (cf Déclaration liminaire), la direction nous a communiqué en séance les affectations des agents en position d'ALD.

En réponse également à notre déclaration, le Président de la CAP nous a informé qu'à l'avenir, suite aux nouvelles règles de gestion, les affectations des ALD seraient discutées au sein de la CAPL.

A l'issue de la CAP, FO-DGFIP s'est abstenu au moment du vote, non pas car le mouvement était irrégulièrement conçu mais en raison du déficit chronique et toujours important que nous subissons tout particulièrement dans le Rhône (-31,8) et qui aggrave l'effet dévastateur des suppressions d'emplois.

Les élus FO-DGFIP se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Sylvina Rodrigues de Castro (EDR) / Jean-Luc Pelletier (Expert).

Mail : fo.drfip69@dgfip.finances.gouv.fr / tel : 04 72 40 77 12